

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE
LUNDI 3 AOÛT 2020 À 20h00.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Serge Fournier, conseiller :	siège n° : 5
Mme Bianca Gagnon, conseillère :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Sont absents :

M. Guillaume Lavoie, conseiller : siège n° : 4

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 20h03, 2 personne assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers juillet 2020
 - 6.3. Taux d'intérêt applicable aux taxes municipales et comptes à recevoir
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Présence du chef incendie aux réunions intermunicipales en services incendie
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. Achat de matériaux granulaires
 - 8.2. Demande de réfection de la route 298
9. HYGIÈNE DU MILIEU
Pas de point à traiter
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1. Demande d'autorisation d'un pont payant Club Lions
 - 10.2. Réfection de la cour d'école : Demande au PM150
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Demande de dérogation mineure DM2020-02
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
 - 13.1. _____
 - 13.2. _____
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

20-08-132 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Fournier

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-133 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes

Maire

- La construction du centre administratif MRC avance bien;
- Incendie : en attente du rapport de monsieur Éric Steingue;
- Maison Redford : 1^{er} dimanche de chaque mois : c'est gratuit pour les résidents de La Mitis;
- Stratégie sac de plastique : vers un bannissement dans la Mitis;
- MRC programme patrimonial : si on a des valeurs mobilières ou paysagères à souligner il faut communiquer avec la MRC.

M. Sylvain Deschênes, conseiller :

siège n° : 1

- un peu de débroussaillage et de travail dans les fossés sont à venir en août.

M. Étienne Lévesque, conseiller :

siège n° : 2

- Il y aura une collecte de déchets spéciale sur la 298 et la 234 le 19 septembre à 9h00, des bénévoles sont recherchés;
 - En tourisme, il faut aller voir l'onglet tourisme sur le site de la municipalité;
- La bibliothèque s'affaire à se refaire une beauté avec les idées des deux Nicole qui ont hâte d'accueillir les lecteurs bientôt.

M. Stéphane Deschênes, conseiller :

siège n° : 3

- Aqueduc : on attend l'arrivée des vacances des intervenants pour faire avancer certains dossiers.

M. Serge Fournier, conseiller :

siège n° : 5

- incendie quelques petites interventions;
- Transmis de la plainte de Promotion Saint-Gabriel à la SQ concernant la vitesse;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-136 6.3 – TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE AUX TAXES MUNICIPALES ET COMPTES À RECEVOIR

ATTENDU QUE le règlement 296-19 sur la taxation 2020 prévoit que les taux d'intérêt sont fixés à 18% pour les arriérés de taxes;

ATTENDU QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

ATTENDU les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité avait décidé via la résolution 20-06-99 que le taux d'intérêt sur toute taxe, versement, compensation, cotisation, tarif et créance, exigible soit de 0% jusqu'au 31 juillet 2020;

ATTENDU QUE la reprise des activités économiques dans la région;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Serge Fournier

QUE le taux d'intérêt sur toute taxe, versement, compensation, cotisation, tarif et créance, exigible pour l'année courante et impayée à ce jour soit de 18%;

QUE ce taux soit maintenu jusqu'à l'adoption d'un nouveau règlement de taxation pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-137 7.1- PRÉSENCE DU CHEF INCENDIE AUX RÉUNIONS INTERMUNICIPALES EN SERVICES INCENDIE

ATTENDU le rapport à venir du consultant en incendie, monsieur Éric Steingue, sur l'audit de fonctionnement des services incendie de la MRC de La Mitis;

ATTENDU QUE les municipalités de l'ouest du territoire de la MRC ont commencé des rencontres afin de discuter sur les changements éventuels dans les opérations incendie;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski mandate les personnes suivantes à assister aux réunions intermunicipales en service incendie :

Monsieur George Deschênes	Maire
Monsieur Serge Fournier	Conseiller
Monsieur Frédérick Lee	Directeur général
Monsieur Sylvain Mailloux	Chef pompier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-138 8.1 – ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES

ATTENDU la demande de soumission pour des matériaux granulaires effectuée par la municipalité le 18 juin 2020;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, via la résolution 20-07-122, a octroyé l'achat de pierre 0-1/2 à l'entreprise Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée au prix de 15.84\$/tonne métrique;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, via la résolution 20-07-122, a octroyé l'achat de tuf étendu sur les lieux de travaux à Constructions Jalbert Pelletier inc. au prix de 14.10\$ la tonne métrique.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski commande à Constructions Jalbert Pelletier inc. 500 tonnes métriques de tuf à 14.10\$ de la tonne pour un total avant taxes de 7 050.00\$;

QUE la municipalité commande à Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée 3 900 tonnes métriques de pierre 0-1/2 au prix de 15.84\$/tonne métrique pour un total de 61 776.00\$;

QUE les montants relatifs à ces deux achats soient imputés au compte 02 32000 621 (Achat de pierre et gravier).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-139 8.2 – DEMANDE DE RÉFECTION DE LA ROUTE 298

ATTENDU QUE l'état de la Route 298 entre les municipalités de Saint-Gabriel-de-Rimouski et Saint-Charles-Garnier est en très mauvais état;

ATTENDU QUE la sécurité des usagers de cette route est compromise par la chaussée hautement dégradée;

ATTENDU QUE plusieurs camions forestiers utilisent cette route avec des charges élevées dégradant plus rapidement le pavée bitumineux;

ATTENDU QUE ce lien routier donne accès à la ZEC du Bas-Saint-Laurent ainsi qu'à la Pourvoirie Lechasseur et du Lac Métis qui sont des moteurs économiques de notre région;

ATTENDU QUE ce tronçon de route est un lien vital entre les communautés du haut pays de La Mitis;

ATTENDU QUE le transport scolaire emprunte la route 298 pour les étudiants du primaire et du secondaire;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande au Gouvernement du Québec, par l'entremise du Ministère des Transports, des travaux de réfection majeurs pour la chaussée hautement dégradée de la route 298 sur le tronçon situé entre les municipalités de Saint-Gabriel-de-Rimouski et Saint-Charles-Garnier;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à toutes les instances impliquées dans ce dossier afin d'obtenir leurs appuis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-140 10.1 - DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PONT PAYANT CLUB LIONS

ATTENDU l'intention du Club Lions de Saint-Gabriel de tenir un pont payant en collaboration avec le comité de réfection de la cour d'école le 5 septembre 2020 au coin de la Route 298, rue Principale et Pelletier;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski donne son approbation au projet de pont payant au profit Club Lions de Saint-Gabriel et du comité de réfection de la cour d'école le 5 septembre 2020;

QUE cette autorisation ne dispense pas les organismes concernés à obtenir une autorisation du Ministère des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-141 10.2- RÉFECTION DE LA COUR D'ÉCOLE : DEMANDE AU PM150

ATTENDU QUE la politique d'investissement de la MRC de La Mitis prévoit qu'un montant de 7 529\$ reste disponible pour des projets sur le territoire de la municipalité à travers le Fonds PM 150 pour les années 2018, 2019 et 2020.

ATTENDU QUE cette politique prévoit qu'une demande officielle doit être effectuée par la municipalité auprès de la MRC de la Mitis afin d'utiliser les montants ci-haut mentionnés;

ATTENDU QUE l'état de la cour de l'école Marie-Élisabeth nécessite des bonifications afin de voir au bon développement des élèves qui l'utilisent;

ATTENDU QU'un comité de financement a déjà vu le jour pour ce projet et que des activités sont déjà réalisées et que d'autres seront tenues;

ATTENDU QUE la municipalité considère que la présente demande remplit l'ensemble des exigences de la politique d'investissement de la MRC;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

DE considérer le préambule comme faisant partie intégrante de la présente résolution et de demander à la MRC de la Mitis une aide financière de 3 000\$ sur les sommes résiduelles de 7 529\$ au fonds PM 150, années 2018-2019 et 2020 pour le projet de réfection de la cour de l'école Marie-Élisabeth de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

QUE messieurs Georges Deschenes, maire et Frédérick Lee, directeur général sont autoriser à signer les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20-08-142 11.1 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM2020-02

Demande de dérogation mineure numéro DM2020-02 déposée par madame Guylaine Desrochers, propriétaire du lot 4 616 632 du cadastre du Québec,

matricule 5469-68-2143. La dérogation mineure est demandée afin que soit autorisé un revêtement des murs extérieurs de type « bois cordé et mortier » pour une résidence à être construite.

L'article 6.12 du règlement de zonage 211-10 n'autorise pas ce type de revêtement des murs extérieurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL REÇOIT ET ANALYSE CETTE DEMANDE :

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure porte sur une disposition du Règlement de zonage 211-10 pouvant faire l'objet d'une telle demande;

CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement de zonage 211-10 n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur de ladite demande de dérogation;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation est jugée majeure dans le contexte;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation respecte les objectifs du Plan d'urbanisme 210-10 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce type de revêtement ne s'intégrera pas bien dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE ce type de revêtement nécessite un entretien régulier afin que celui-ci ne se dégrade pas avec le temps;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 29 juin 2020 et a transmis ses recommandations défavorables au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a donné l'occasion à toute personne intéressée de se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure et que le conseil a reçu plusieurs observations écrites de personnes qui s'opposent à cette demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Serge Fournier

QUE le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski refuse d'accorder la dérogation mineure DM2020-02 telle que présentée. Le conseil municipal exige que les normes concernant les revêtements extérieurs des bâtiments contenus dans le Règlement de zonage numéro 211-10 soient respectées en tout point.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

20-08-143 14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Bianca Gagnon

DE lever l'assemblée il est 21h19

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire